

inutiles. Mais la charge d'un législateur est d'une haute responsabilité dans l'Etat et a été sagement gardée par la solennité d'un serment. L'honnêteté d'un parlement dépend de la probité, du courage et de la science de ses membres. Et ces qualités sont vérifiées par l'homme, au moyen du serment, où chaque homme chargé d'une part du suprême pouvoir de législateur s'engage, par une sanction plus haute que celle d'une simple autorité humaine, à être fidèle à Dieu et à la loi divine en faisant des lois pour son pays. Effacer la reconnaissance de Dieu de notre législature est un acte qui produira sûrement de funestes conséquences.

“ Si les évêques, soussignés, envisageaient cela en silence, ils paraîtraient partager cette grande responsabilité, dont ils désirent se délivrer eux-mêmes et délivrer tous ceux qu'ils représentent.

“ Palais de l'archevêché, Westminster, 12 avril 1888.”

Cette protestation collective est signée par les quinze évêques catholiques d'Angleterre. C'est le premier acte collectif de l'épiscopat anglais depuis le rétablissement de la hiérarchie.

Tunisie.—*Fondation d'un orphelinat agricole.*—Le cardinal Lavergne vient d'adresser d'Alger à son chancelier à Tunis une lettre dans laquelle il lui donne ses instructions au sujet de la fondation d'un orphelinat agricole à la Marsa, où déjà a été établi un orphelinat de filles. Le nouvel établissement sera ouvert le 1er mai et recevra des orphelins de toutes les nationalités, sans distinction d'origine. Au cours de cette lettre, qui a été imprimée et distribuée, le cardinal fait savoir qu'il a reçu de M. Auguste Pernet, de Lyon, une somme destinée à l'entretien de dix enfants.

La *Liberté*, de Fribourg, publie une saisissante étude sur les héros de la persécution en Suisse, qui ont subi le triste sort toujours réservé aux ennemis de l'Eglise catholique. En 1875, König était à la tête d'une procession de francs-maçons pour célébrer la suppression du couvent des Bénédictins de Mariastein, et avait promis de nouvelles processions si l'on en supprimait d'autres. Il s'est suicidé.

A Soleure, l'ancien lendammann ou président du canton Sieber, autre ennemi des Bénédictins, est en prison et son siège au conseil d'Etat est occupé par un excellent élève de ces religieux. A Bâle, le préfet Frote est mort dans le dénuement ; ses collègues Grosjean et Froideveaux, flétris par les tribunaux, traînent une existence misérable ; son successeur Paulet est mort subitement. Rossé, président du tribunal de Porrentruy, est sous les verrous ; Gigon, juge d'instruction, Friche, directeur de l'Ecole normale, Wöchli, inspecteur des écoles, ont perdu leur emploi ; le secré-